



inFOs

Juillet
2020

Déclaration à la CAP du 2 juillet 2020

Mme la présidente,,
Mesdames messieurs les représentants des personnels et de l'administration,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour une CAP dématérialisée et nouvelle formule résultat de l'application de la loi de transformation de la fonction publique. Exit nos avis éclairés et transparents sur les décisions individuelles en matière de mobilité et de promotion !

Pour Force Ouvrière, il s'agit d'une remise en cause du droit inscrit dans notre Constitution et que nous vous rappelons : « Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale ». Les CAP garantissaient transparence et égalité dans la gestion de carrière de chaque agent et permettaient à chacun d'être défendu.

Force Ouvrière récuse les directives de la DGAFP à l'ensemble des départements ministériels qui proscrivent « la co-gestion » avec les organisations syndicales. Tout d'abord, parce que Force Ouvrière ne pratique pas la « co-gestion » ou la « co-construction », ensuite, parce la participation de nos élus à la CAP des SACDD a toujours été motivée par la défense des intérêts et des droits des agents dans le cadre de l'égalité de traitement.

S'agissant des mobilités, le cycle s'est déroulé pendant la période de confinement d'où un exercice compliqué pour les agents et les services.

La DRH a mis en place une plate-forme pour que les représentants des personnels interviennent sur les dossiers des agents. Or, nous n'avons aucune information sur le mode opératoire de cette application :

- Qui a réceptionné nos dossiers?
- comment être assuré de la prise en compte de ces derniers ?

Nous demandons un retour d'information sur les éléments que nous avons transmis à la DRH, ainsi que pour l'ensemble des cycles de mobilité (cycle de mobilité majeur ainsi que le fil de l'eau) la transmission des tableaux récapitulatifs des classements des services sur les postes publiés.

Nous exigeons dans le respect de la constitution et dans le cadre d'un véritable dialogue social, de vous rencontrer Mme la présidente, si nous le demandons, avant les décisions finales des mobilités pour défendre les agents.

La publication des résultats a eu lieu le 27 juin 2020 et de nombreux agents s'interrogent

S.A.C.D.D

sur ces nouvelles modalités. Alors que les lignes directrices de gestion (LDG) prévoyaient la transparence des informations sur les avis, les classements et les motifs de non classement, beaucoup de services n'ont pas respecté vos directives. Cette opacité et l'arbitraire de certaines décisions vont entraîner une recrudescence des recours, recours qui auront des conséquences regrettables pour l'administration comme pour les agents.

Nous allons examiner aujourd'hui une demande de prolongation de stage. Une nouvelle fois, FO remarque qu'il s'agit d'un agent recruté en qualité de travailleur handicapé. Statistiquement, les agents recrutés en qualité de travailleurs handicapés ont un risque accru d'être prolongés en tant que stagiaires et non titularisés par rapport aux autres agents. Ce constat pourtant partagé par la DRH est inacceptable voire discriminant. Notre administration, alertée de longue date par FO, ne fait rien pour prendre en compte ces situations individuelles et adapter avec bienveillance et pédagogie la prise de poste de ces agents plus fragiles au sein de nos ministères.

Toujours concernant les titularisations, les discussions avec la DRH n'ont pas évoqué l'examen des prolongations de stage des SACDD en CAP. La demande de prolongation de stage est une décision défavorable pour les agents et, de fait, peut être considérée comme une non-titularisation. Ces situations font l'objet de longs débats entre les membres de la CAP, cela permet d'avoir une vision globale de la situation de ces agents stagiaires et parfois d'apporter une issue favorable. Madame la présidente les prolongations de stage seront-elles toujours examinées en CAP ?

S'agissant des réformes Force Ouvrière demande l'abandon définitif des réformes en cours (post COVID), quels que soient les services concernés.

Le 13 avril dernier, le chef de l'État disait : "Il nous faudra nous rappeler que notre pays tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal. Sachons sortir des sentiers battus et des idéologies, sachons nous réinventer. Moi, le premier".

Les SACDD ont tout mis en œuvre au quotidien au cours de cette crise avec un sens du service public et une abnégation irréprochables pour faire fonctionner les MTES MCTRCT malgré le peu de moyens pour travailler.

La majorité des SACDD ont donc télé-travaillé confinés depuis leur domicile, avec leurs moyens personnels et souvent à leurs frais avec des connexions informatiques saturées, aléatoires ou possibles selon des priorités déterminées et des horaires atypiques.

Les SACDD ont fait tout leur possible pour assurer la continuité du service public. Cet investissement et cette mobilisation doivent être reconnus !

Depuis des années, FO n'a eu de cesse de condamner et de s'opposer aux différentes réformes de l'État conduites par les gouvernements successifs. Ces réformes ont toujours eu pour conséquences des suppressions massives de postes, une réduction drastique de la présence territoriale de nos services et établissements, une désorganisation de la chaîne de portage des politiques de nos ministères, un abandon massif de compétences pourtant précieuses.

Cette politique livre aujourd'hui ses effets concrets. A travers cette crise sanitaire encore loin d'être terminée, et qui peut demain être transposée en matière environnementale, climatique ou technologique, nous voyons la faiblesse de nos services publics qui ne fonctionnent que grâce à la volonté inébranlable des agents, et ce malgré le manque de moyens.

Cela devrait inciter les décideurs d'après-crise à ne pas se limiter à un simple report des réformes liées à CAP2022, mais bien de les stopper.

Pour FO , le Service public est le meilleur amortisseur social et limiteur de fractures économiques et d'inégalité sociale. Il devra, à l'aulne de ce que la France a vécu ces derniers mois, prévenir les crises et les anticiper par la mise en place de remparts. Il est donc plus que nécessaire de réinvestir par l'affectation de moyens et d'effectifs supplémentaires et d'arrêter les réformes destructrices. Il en va de la préservation des biens et des personnes.

Force Ouvrière affirme qu'il faut dé-confiner l'action revendicative et pour cela invite l'ensemble des SACDD à contester, à utiliser tous les moyens de recours, tous les moyens d'actions y compris la grève, aux côtés de Force Ouvrière.